Centres communautaires

Le présent document est destiné aux employeurs, aux travailleurs et aux participants/clients des équipages de compagnies aériennes et au sol. Il donne un aperçu des risques éventuels liés à la COVID19 en milieu de travail.

Dans tous les cas, les directives des autorités locales de santé publique doivent être suivies et des pratiques générales de prévention de la COVID19 doivent être mises en œuvre, comme l'indique la page suivante : www.cchst.ca/pdfs/covid-general.pdf

Vous protéger et protéger les autres

- Il faut rester à domicile si vous êtes malades ou pourriez l'être. Suivez les étapes de l'Agence de la santé publique du Canada pour l'auto-évaluation : https://www.canada.ca/le-coronavirus
- Communiquez clairement toute nouvelle pratique ou politique qui aura une incidence sur vos clients ou visiteurs. Faites connaître les changements sur votre site Web, dans les médias sociaux, sur les portes d'entrée et par courriel.
- Songez à offrir d'autres méthodes pour fournir des services tels que des rassemblements virtuels ou du counselling par téléphone.
- Limitez le nombre de personnes pouvant se rassembler. Vérifiez les restrictions dans votre province ou territoire quant au nombre de personnes qui ne font pas partie d'un même ménage qui peuvent se rassembler en un seul endroit.
- Songez au niveau de risque plus élevé des clients tels que des personnes âgées, celles avec des problèmes de santé sous-jacents, etc. L'annulation de programmes ou la prise de précautions supplémentaires pourrait être nécessaire.
- Lavez-vous les mains en entrant dans l'immeuble, après avoir touché des articles communs ou partagés, après avoir été aux toilettes et au moment de votre départ. Retirez vos bijoux pendant que vous vous lavez les mains.
- Pour les employés : si le travail ne peut pas être fait en toute sécurité, communiquez avec votre superviseur, votre comité de santé et sécurité ou votre représentant en santé et sécurité au travail ou à votre syndicat. Continuez de suivre toutes les procédures de travail sûres.
- Pour les clients ou visiteurs : comprendre que des mesures de protection sont nécessaires et doivent être suivies.

Gestion des installations

- Augmentez les taux de ventilation et le retour d'air frais, lorsque cela est possible.
- Surveillez l'apparition de signes ou de symptômes de la COVID-19 chez toutes les personnes.
- Apposez des affiches pour rappeler aux gens de respecter les consignes d'éloignement physique, d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire.
- Respectez les consignes d'éloignement physique en tout temps, y compris dans l'immeuble, le stationnement, etc. Suivez les recommandations de votre organisme de santé publique ou d'une autre autorité au sujet du port de masques non médicaux.
- Marquez ou disposez les sièges afin d'indiquer comment maintenir l'éloignement physique lorsque les gens sont assis, ainsi que lorsqu'ils entrent dans l'immeuble, font la file pour les toilettes, sortent, etc.
- Songez à utiliser des portes d'entrée et de sortie distinctes afin de contribuer au contrôle de la circulation des piétons.
- Installez des barrières physiques, comme des écrans protecteurs en plastique transparent, le cas échéant.
- Utilisez une poubelle doublée d'un sac de plastique afin de réduire l'exposition lorsque vous jetez des déchets.
- Conservez une liste des clients qui contribuera à la recherche des contacts ou à un suivi, au besoin.
- Conservez les listes de personnes-ressources pour l'ensemble du personnel et des bénévoles.
- Examinez toutes les activités qui ont lieu dans votre établissement, telles que les garderies, des services aux personnes vulnérables, etc. Il pourrait s'avérer impossible d'offrir tous les services.

Centres communautaires

Activités

- N'organisez pas des activités qui comprennent des aliments ou des boissons de la communauté. Si vous fournissez des repas, offrez des aliments "à emporter" ou un service de livraison.
- Évitez les activités qui exigent que vous teniez la main d'un autre ou que vous lui seriez la main.
- Réévaluez les activités de groupe. Si vous les organisez, faites-le avec le plus petit nombre possible de participants et maintenez une distance de 2 mètres entre eux. Songez à offrir d'autres activités, mais à des groupes de plus petite taille. Nettoyez et désinfectez l'espace après/avant une activité de groupe.
- Chanter, particulièrement en groupe, est considéré comme une activité à risque élevé. Songez à demander à un soliste de chanter (en utilisant une barrière comme un écran de plexiglas), ou à utiliser de la musique instrumentale. Les chanteurs issus du même ménage sont exposés à un risque moindre et pourraient chanter ensemble tout en restant à distance des autres.
- Suspendez des activités telles que des programmes de garderie et des activités principales en personne.
- Nettoyez les objets que se partagent les utilisateurs, notamment des stylos, du matériel d'artisanat, des cartes de bingo, des revues, des livres, des ustensiles, de la literie, des outils etc.
- Demandez aux utilisateurs de garder leurs effets personnels avec eux (tels que les manteaux et les sacs). Éliminez les vestiaires communs.

Nettoyer et désinfecter

- Nettoyez et désinfectez les surfaces et les objets communs tels que les comptoirs, les chaises, les poignées, les poignées de porte, les boutons d'ascenseur, les rampes, les interrupteurs, les robinets ou champlures, la literie, les vêtements, les livres et d'autres objets.
- Nettoyez et désinfectez les zones entre les groupes d'utilisateurs.
- Utilisez un désinfectant ou de l'eau de Javel pour détruire ou inactiver le virus.
  - En l'absence de produits désinfectants ménagers ou commerciaux, nettoyez les surfaces dures avec un mélange de 5 ml de javellisant (solution d'hypochlorite de sodium à 5 %) et de 250 ml d'eau.
  - Si les liquides ne risquent pas de les endommager, désinfectez les appareils électroniques fréquemment touchés (p. ex. écrans tactiles, claviers NIP, claviers d'ordinateur) avec des lingettes désinfectantes ou imbibées d'alcool.
- Portez un équipement de protection individuelle (EPI) approprié, comme des gants adaptés au produit de nettoyage.
- Utilisez un chiffon réservé au nettoyage.
- Passez un chiffon sur les surfaces de façon qu'elles soient encore humides après le nettoyage.
- Assurez-vous que les travailleurs et les bénévoles connaissent les risques, ont reçu une formation et comprennent les mesures de sécurité relatives à toutes méthodes de nettoyage et connaissent l'EPI requis.
- Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées fréquemment, qu'elles ont l'eau courante et qu'elles sont pourvues de savon, de serviettes de papier et d'une poubelle doublée d'un sac de plastique. Si les mains sont visiblement sales, il faut les laver avec de l'eau et du savon.
- Jetez les mouchoirs, les lingettes, les gants et tout autre matériel de nettoyage après usage dans une poubelle doublée d'un sac de plastique.
- Utilisez des gants jetables lorsque vous manipulez les ordures.

Centres communautaires

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Lorsque de l'EPI est requis, formez le personnel sur la façon de travailler avec l'EPI et d'en prendre soin, et pour qu'il comprenne ses limites.
- Veillez à revêtir et à enlever l'EPI dans l'ordre adéquat, conformément aux pratiques de travail sécuritaires pour réduire les risques d'exposition.
- Lavez vos mains avec du savon et de l'eau ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool, particulièrement lorsque vous enlevez l'EPI et après l'avoir enlevé.
- Les masques improvisés ou faits maison ne sont pas de l'EPI. Il faut donc faire preuve de prudence. Il est recommandé de discuter des options avec votre superviseur, votre comité de santé et sécurité ou votre représentant, ou avec le syndicat, s'il y a lieu.

Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.

Pour de plus amples renseignements sur la COVID-19, veuillez consulter le site de l'Agence de la santé publique du Canada à l'adresse https://www.canada.ca/le-coronavirus

Il est à noter que ces directives ne représentent que quelques uns des changements qui peuvent être apportés par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en y ajoutant vos propres pratiques et politiques pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.